

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE FLOYON

Séance du 21 juin 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre, le vingt-et-un juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de FLOYON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GEBHARDT Evelyne, Maire de Floyon.

Présents : M^{mes} et M^{rs}, GEBHARDT Evelyne, ROUSSEAU Roger, GUILLE Catherine, DEVOUGE Yolande, POSPIESZYNSKI Sandrine, HEBERT Arnaud, BOUTILLIER Alain, HERBAUT Michel, GUILLE Marine.

Absents: Mr COLMONT David

Absents excusés : M^{mes} et M^{rs}, HEDON Hubert qui a donné procuration à GEBHARDT Evelyne, HUBINET Carole qui a donné procuration à GUILLE Catherine, MONTAY Xavier qui a donné procuration à DEVOUGE Yolande, SIMAR Fabien qui a donné procuration à GUILLE Marine.

Madame DEVOUGE Yolande a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- Demande de subvention au titre de l'achat d'équipements sportifs subventionnés par l'A.n.S
- Décision modificative N°2

2024-016 : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal ;

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 1° ;
- Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir aider les agents techniques dans leurs tâches quotidiennes, relatives à la fiche carrière d'un agent technique (tontes, entretien des fossés, entretien des locaux, désherbage,...) ;
-

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité,

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'agent technique de 2^{ème} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 3 mois allant du 1^{er} août 2024 au 31 octobre 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique à temps complet.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans des fonctions identiques.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 353, indice majoré 385.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

2024-017: Demande de subvention au titre de l'achat d'équipements sportifs subventionnés par l'A.n.S

Madame le Maire expose à l'assemblée que le projet d'achat d'équipements sportifs pour la cour d'école est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'A.n.S à hauteur de 80% du montant hors taxe, dans la limite d'une dépense de 5000.00€.

Madame le Maire propose de solliciter cette subvention pour le projet suivant :

- Achat d'un kit dalles la marelle pour un montant HT de 770.00€
- Achat de 2 parcours d'équilibre et adresse pour un montant HT de 1 310.00€
- Achat d'un but multisports pour un montant HT de 1 439.00€
- Achat d'une table de tennis de table pour un montant HT de 637.50€

Le tout pour un montant de 4 156.15€ HT (soit 4 987.38 € TTC)

Ce projet permet ainsi de répondre aux enjeux suivants :

- **favoriser les interactions positives entre les élèves, sans distinction de genre.** Ils vont apprendre à communiquer, coopérer et s'amuser ensemble, ce qui représente des compétences sociales majeures pour l'avenir.
- Diminuer les tensions entre élèves (qui s'ennuient)
- Favoriser les activités sportives pour lutter contre la sédentarisation des élèves.

La date prévisionnelle de début des travaux est programmée courant août 2024.

Ayant pris connaissance du projet proposé par Madame le Maire qui s'élève à 4 156.15€ HT.

Le conseil municipal,

Oui l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'achat d'équipements sportifs décrits ci-avant
- Approuve le coût total de financement de 4 156.15€ HT
- Sollicite l'A.n.S pour une subvention à hauteur de 80% du montant HT, soit 3 325.00€

- Le complément de financement sera assuré comme suit :

- Fonds propres de la commune **831.00€**

2024-018 : Décision modificative N°2

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Communes,
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires,
- Vu le projet de décision modificative présenté par Madame le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

Le Conseil municipal a délibéré décidé d'acheter des équipements sportifs pour la cour d'école pour un montant TTC de 4 987.38€ (subventionnable à 80% du montant HT par l'A.n.S)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve ainsi qu'il suit la décision modificative budgétaire portant sur un virement de crédit comme décrit ci-après :

Sectio n	Imputation	D/ R	MONTANT AVANT	MONTANT DM	MONTANT APRES
I	2131-321	D	34 380.37	-4 987.38€	29 392.99€
I	2188	D	850.00€	+4 987.38 €	5 837.38€

Informations et questions diverses :

- Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils seront présents le 14 juillet pour aider au bon déroulement des jeux organisés par FestiFloyon, ainsi qu'au défilé.
- Madame le Maire informe les conseillers que, suite à plusieurs incidents avec Mme RINGUET Annette, cette dernière ne sera pas renouvelée à la fin de son contrat. Son poste sera à pourvoir du 01.10.2024 au 31.12.2024. Une offre d'emploi paraîtra dans le journal communal en juillet.
- Madame le Maire remet aux conseillers les tours de garde pour les élections législatives des 30 juin et 7 juillet :

30 juin :

8 h 00 - 10 h 00	10 h 00 - 12 h 00	12 h 00 - 14 h 00	14 h 00 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 00
DEVOUGE Yolande	CINGLAND Carole	BOUTILLIER Alain	DEVAUX Alison	GUILLE Catherine
GUILLE Catherine	GUILLE Marine	ROUSSEAUX Roger	HERBAUT Michel	DEVAUX Alison
CINGLAND Carole	GUILLE Catherine	GUILLE Catherine	GUILLE Catherine	DEVOUGE Yolande

7 juillet :

8 h 00 - 10 h 00	10 h 00 - 12 h 00	12 h 00 - 14 h 00	14 h 00 - 16 h 00	16 h 00 - 18 h 00
David COLMONT	Marine GUILLE	Marine GUILLE	Hubert HEDON	Palade Delphine
Jean-Claude CROISY	Catherine GUILLE	Xavier MONTAY	Arnaud HEBERT	Hubert HEDON
Roger ROUSSEAUX	Alison DEVAUX	Alison DEVAUX	Alison DEVAUX	David COLMONT

- Madame le Maire donne aux conseillers présents l'invitation à la fête des écoles qui se déroulera le 28 juin à la salle des fêtes.
- Madame le Maire fait signer le contrat carrefour aux personnes habilitées.
- Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a fait 2 bon d'essence à Carole Cingland qui a payé les courses pour la commune avec sa propre CB (2 bons de 60.00€)
- Madame Guille Catherine demande s'il n'a pas été retrouvé une caisse en plastique à la salle des fêtes (FestiFloyon)
- Madame le Maire annonce un effectif qui devait d'élever 52 élèves à la rentrée prochaine mais que plusieurs parents envisagent d'inscrire leurs enfants ailleurs et qu'il y a menace de fermeture d'une classe si on descend en –dessous de 50 élèves.

La séance est levée à 21h00.

<p>BOUTILLIER Alain</p>	<p>COLMONT David</p> <p>Absent</p>	<p>DEVOUGE Yolande</p>	<p>GEBHARDT Évelyne</p>
<p>GUILLE Catherine</p>	<p>GUILLE Marine</p>	<p>HEBERT Arnaud</p>	<p>HEDON Hubert</p> <p>A donné procuration à Evelyne GEBHARDT</p>
<p>HERBAUT Michel</p>	<p>CINGLAND Carole</p> <p>A donné procuration à Catherine GUILLE</p>	<p>MONTAY Xavier</p> <p>A donné procuration à Yolande DEVOUGE</p>	<p>SIMAR Fabien</p> <p>A donné procuration à Marine GUILLE</p>
<p>POSPIESZYNSKI Sandrine</p>	<p>ROUSSEAUX Roger</p>		